

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 17 décembre 2024****Date de convocation** : 13 décembre 2024**Date d'affichage** : 13 décembre 2024**Nombre de Conseillers en exercice** : 18**Nombre de Conseillers présents** : 13**Nombre de Conseillers votants** : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SECRETAIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M DALLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2024-2-074 : Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme pour un aménagement à Port à la Duc

Par souci de sécurité, un arrêt de bus a été déplacé à Port à la Duc. Dans ce cadre, un projet global incluant la création de quai bus et l'implantation d'un abri bus a été étudié avec les services de la Région, du Département, du Grand Site et Natura 2000.

Le projet est présenté en séance.

Afin de continuer ce projet, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE le projet d'aménagement global d'aménagement à Port à la Duc incluant la création de quai bus et l'implantation d'un abri bus,

AUTORISE Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme afférente,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Yves DALLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 19/12/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN